

Pour le non-marchand à Bruxelles, l'hiver sera chaud : Grève le 15 janvier



Pour nous, aides-soignant.e.s, éducateur.trices, conseiller.e.s-emploi, aides-familiales, infirmier.ères... L'hiver sera chaud !

Depuis des mois, le Front Commun Syndical exige qu'aux applaudissements de la population, succède une réelle revalorisation pérenne des métiers du non-marchand à Bruxelles. Vous avez permis à la société de tenir debout, il s'agit maintenant de rendre vos professions à nouveau attractives et tenables.

Lors de notre rencontre le 7 décembre dernier, nous espérions qu'enfin les autorités bruxelloises dégagent des budgets significatifs supplémentaires pour cette revalorisation

Malheureusement, il nous a été rappelé que le cadre était de 7,5 millions d'euros pour l'année 2021, et qu'il « faudra travailler dans ce budget ».

C'est inacceptable ! A titre d'exemple, la Région Wallonne a entamé des discussions sur base d'un montant de 100 millions d'euros pour l'année 2021 !

Un préavis de grève est déposé pour couvrir un arrêt de travail dans l'ensemble des secteurs le 15 janvier prochain

Faites-vous entendre auprès du gouvernement!

Concrètement, nous demandons :

- Une revalorisation salariale via le système de l'IFIC (nouveau modèle salarial) à appliquer à l'ensemble des secteurs Cocof-Cocom-RBC-Actiris.

Dès 2021 : attribution des fonctions et la mise en place de la procédure. Au plus tard en 2022 : Revalorisation salariale.

- Un financement structurel de l'emploi dans tous les secteurs NM, notamment pour engager du personnel supplémentaire

- Une réduction du temps de travail par 6 jours de congé complémentaires avec embauches compensatoires

- Le remboursement à 100% des frais de transport en commun pour tous les travailleurs du NM à BXL dès le 1er janvier 2021

- Normer tous les métiers avec priorité aux secteurs d'hébergement et amélioration de ces normes de personnel et contingents

- L'amélioration des fins de carrières :

- généralisation du plan tandem
- Reconnaissance des professions dans les métiers lourds

- L'amélioration de la conciliation vie familiale/ vie professionnelle

- Cadre pour le télétravail
- Stabilisation des horaires, vers des horaires fixes cycliques, au moins dans les secteurs d'hébergement
- Trois semaines consécutives de vacances annuelles avec trois week-ends
- Transformer les contrats CDD en contrats CDI
- Augmenter le temps de travail des temps partiels vers des temps plein, avec interdiction de contrats aboutissant à un salaire inférieur au seuil de pauvreté
- Jours de congé pour raisons impérieuses payés

